

N° 2023-095

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VERSANTS D'AIME ET LA  
COMMUNE D'AIME LA PLAGNE POUR LA VIDEOPROTECTION DU  
GYMNASSE DES FRASSES ET DU STADE DE LA MALADIÈRE**

L'an deux mil vingt-trois le 06 septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 31 août, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme FAGGIANELLI Evelyne (qui donne pouvoir à Mme ASTIER), CHENU Azélie (qui donne pouvoir à M. DUC), GIROD-GEDDA Isabelle (qui donne pouvoir à M. BROCHE), FAVRE Maryse

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (qui donne pouvoir à M. FAVRE), SILVESTRE Jean-Louis (qui donne pouvoir à M. HANRARD), TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

pouvoir : 5

Le Président rappelle que la Communauté de communes des Versants d'Aime est compétente pour la construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase des Frasses et du stade de la Maladière.

Afin d'assurer la sécurité des usagers et d'éviter le vandalisme de ces équipements récemment rénovés, la CoVA souhaite déployer un système de vidéoprotection sur ces deux sites situés sur la commune d'Aime-La-Plagne.

Cette disposition est conforme à l'article L. 251-2 du Code de la sécurité intérieure aux fins de prévenir la commission d'infractions ou de concourir à leur élucidation dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants.

M. le Président explique que le projet prévoit la mise en place des équipements suivants :

SITE	NOMBRE DE CAMERAS	DESCRIPTION
Gymnase	7	1 Enregistreur 8 voies, 8 POE, disque dur 3 TO. 2 Onduleurs. 2 Baies réseaux. 1 Switch POE 8 ports. 7 Caméras IP. 1 Ecran 24" avec support mural. Forfait câbles. Forfait main d'oeuvre installation, matériel, paramétrage.
Maladière	3	1 Enregistreur 8 Voies, 8 POE, disque dur 4 To. 1 Onduleur. 1 Baie Réseau. 3 Caméras fixes IP 4 MP portée infrarouge 40 m avec socle et support poteau. 3 Alimentations caméra. 1 Routeur 4G. Forfait câble pour 3 caméras.  Forfait fourniture, main d'oeuvre installation, paramétrage.

Considérant que la commune d'Aime-La-Plagne dispose déjà d'un réseau de caméras de vidéoprotection et des équipements nécessaires au suivi de ce type d'installation, il est proposé de confier la gestion et le pilotage des systèmes de vidéoprotection du Gymnase des Frasses et de la Maladière à la Police Municipale de Aime-La-Plagne.

Pour cela il convient d'établir une convention de partenariat entre Les Versants d'Aime et la commune d'Aime-La-Plagne.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

AUTORISE le Président à signer la convention avec la Commune d'Aime-La-Plagne pour la gestion et le pilotage des systèmes de vidéoprotection du Gymnase et de la Maladière par la Police Municipale de Aime-La-Plagne.

FAIT ET DELIBERE LE 06 SEPTEMBRE 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

